

FEUILLE D'AUDITION

39

Annexe n° ...01..... au

P.-V. n° ...762/84..... du ...30. Mai. 94

de la brigade de Gendarmerie

... De... Jud... BRUXELLES.....

Le ...30. Mai. 94..... à ...09.00 heures, a été entendu par moi/~~mon~~ verbalisateur(s) : BECKERS

IDENTITÉ : CI: 574 0103206 69 valable jusqu'au 23.07.95

Nom et prénom : HEMERYCK Joe.....

Lieu et date de naissance : ...LA HESTRE... le ...14... Mars... 69.....

Profession Militaire... de... carrière... Etat civil : Epoux... de... DETHY... Nathalie

Adresse : Rue de deuxième chasseur, 1/1, à 5001 NAMUR (Belgrade)

Pour militaires : Grade et numéro de matricule : Cpl , R/71446 de matricule...

Unité : 2 Cdo 12° Cie Pl A

qui a déclaré :

DÉCLARATION :

"Je désire m'exprimer en Français et fais choix de cette langue pour la procédure en Justice.

"Je suis Cpl au 2 Bn Cdo de FLAWINNE à la 12° Cie Pl A depuis Avr 88 et j'occupe la fonction tireur d'élite.

"Dans le cadre de la mission MENUAR, je suis partis pour KIGALI le 27 Mars 94 . Sur place j'ai gardé la même affectation et la même fonction , nos missions au départ consistaient à faire des patrouilles sur KANOMBE , garde TOP GUN.

A. ATTENTAT

"Le 6 Avr à 1600 Hrs, on nous a envoyé avec une section à RUTOGO pour veiller à la distribution de nourriture.

"RUTOGO est plus ou moins à trente kilomètres de KIGALI. Sur place lorsque la soirée est tombée nous avons vu les lumières d'un avion sur l'horizon, celui-ci allait nous permettre de nous situer par rapport à l'aéroport, puis nous avons vu l'avion exploser. Cependant étant assez loin je n'ai pas vu les missiles ~~toucher~~ l'avion, ni même leurs provenances.

"Nous avons directement pris contact avec la Cie pour connaître les suites de notre missions. On nous a répondu de ne plus bouger jusqu'au contre ordre et on nous a affirmé que c'était un dépôt de munitions qui avait sauté au camp de KANOMBE mais nous savions que c'était un avion, et nous l'avions signalé.

"Nous sommes restés pendant plus ou moins 48 heures au domaine à RUTOGO car les ordres étaient de ne pas bouger. Ensuite des Soeurs sont venues nous trouver pour nous dire de partir car elles ont entendus des échos signalant que des

Handwritten signature/initials

"civils arrivaient pour prendre la nourriture et qu'ils étaient
"armés de machettes... 40

"Nous avons renseigné les faits et on nous a répondu
"que si on partait il fallait plutôt s'écarté de KIGALI
"par avec les barrages on n'aurait pas dû passer.

"Nous sommes partis en signalant chaque fois notre
"emplacement mais on ne restait pas beaucoup aux mêmes endroits
"car la population se regroupait autour des véhicules et était
"agressive. Finalement nous nous sommes dirigés vers KIGALI et
"nous sommes d'abord passé par un barrage de civils qui avaient
"l'air content de nous voir, ensuite nous nous sommes arrêtés
"un peu plus loin car nous apercevions un barrage plus important
"nous avons vu avec nos jumelles qu'il y avait des Gendarmes et
"nous avons décidé d'essayer de passer. Le barrage était très
"conséquent, les Rwandais étaient armés de lance-grenades, armes
"automatiques... Sur place le chef de section le Sgt TESSIER
"a essayé de parlementer, mais les Rwandais ne voulaient rien
"savoir, ils étaient très menaçant et agressif, ils s'exaltaient
"beaucoup commençaient à tirer en l'air... Nous renseignions
"à chaque fois l'évolution de la situation en demandant des con-
"signes mais la réponse était Wait 5, parlementer... En fait
"le commandement ne bougeait pas et la situation dégénérait.
"Finalement au bout de plus ou moins une heure, le Chef de section
"a réussi par l'intermédiaire d'un chef de village à nous
"faire passer. Durant ce temps nous étions en contact avec la Cie
"mais également au réseau Bn, via ce réseau le Col DEWEZ est
"intervenus en nous donnant un point de rendez-vous, où il est
"venu nous chercher, ce point était un barrage. Lorsqu'il est
"arrivé nous sommes retournés au méridien sans incident.

"Nous sommes ensuite restés au méridien jusqu'à l'évacuation
"sur TOP GUN.

B. ASSASSINAT

"En fait nous étions toujours à RUTOGO au moment des faits
"en écoute Radio aussi bien Cie que Bn, et ce durant le tour de
"garde. J'ai entendu le Lt LOTIN demander des consignes
"pour savoir s'il devait donner ses armes ou non et on lui a
"répondu que c'était lui qui était sur le terrain et qu'il devait
"juger lui-même la situation. En ce qui me concerne c'est les
"seuls messages que j'ai entendus.

"Je ne me souviens pas de qui était de permanence au moment
"des faits.

C. RADIO MILLE-COLLINES

"Donc je n'ai pas écouté cette radio, et tout ce que je
"sais dire c'est que après l'attentat la Cie nous a contacté en

Je ne suis pas sûr

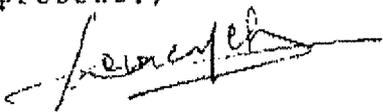
"nous affirmant que des rumeurs circulaient que les belges
"avaient abattus le président. 41

D. AUTRES FAITS

"En ce qui concerne l'éclairage de la piste je ne sais pas
"vraiment vous aider car je n'y suis pas resté longtemps.

"Je n'ai rien d'autre à ajouter."

(Lecture faite persiste et signe sur le présent.)



Dont acte,

